

---

Adresse de la société populaire de Martres (Haute-Garonne) qui félicite la Convention sur la découverte des complots et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Martres (Haute-Garonne) qui félicite la Convention sur la découverte des complots et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 559-560;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27395\\_t1\\_0559\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27395_t1_0559_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des sacrifices faits par cette commune en faveur de nos braves défenseurs.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Perriers, 6 flor. II] (2).

« Représentants,

Votre énergie, l'active surveillance de vos comités de salut public et de sûreté générale ont encore une fois sauvé la liberté; les conspirateurs ont cessé de vivre. L'audacieux Danton, le pervers Lacroix, ces monstres de scélératesse et de perfidie sont tombés avec leurs complices sous les coups de la hache nationale. En foudroyant le fanatisme, vous avez frappé de proscription l'athéisme, ce système impie, désespérant et désorganisateur: grâces immortelles vous soient rendues!

Achievez, représentants du peuple, achevez votre glorieuse carrière, mais ne la terminez pas encore; le peuple veut que vous restiez à votre poste jusqu'au moment de la paix; mais il ne veut la paix qu'après la victoire; il veut que vous en imposiez les conditions, il veut que ces monarques orgueilleux, que ces autres Xérxès ne rentrent dans leur état que précédés par la honte et l'approbation, précurseurs de leur ruine et du renversement de leur trône. Vous avez fait la constitution, vous avez créé des lois salutaires, mais il en reste une à compléter, la plus importante de toutes, dit Jean-Jacques, qui ne se grave ni sur le fer, ni sur l'airain, mais dans le cœur des citoyens; qui fait la véritable constitution de l'état, qui prend tous les jours de nouvelles forces, qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité; je parle, ajoute ce grand homme, des mœurs, des coutumes et surtout de l'opinion, parties inconnues aux politiques vulgaires, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres parties; partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il ne paraît se borner qu'à des règlements particuliers qui ne font que le ceintre de la honte, dont les mœurs plus lentes à naître forment enfin l'inébranlable cléf. Elevés à l'école de ce publiciste immortel, vous avez entendu cette grande vérité, et vous avez contracté avec le peuple l'engagement de fonder la morale publique sur des institutions; c'est par elles que les républiques anciennes se sont élevées au plus haut degré de gloire; c'est par elles que le peuple français s'élèvera à la hauteur de ses destinées; elles mettront le sceau à sa prospérité et à l'immortalité de ses législateurs».

REGNAULT, JOSME, PENOEL, DORLEAU, J. DOLLEY, J. LESAGE, JEANNE, LEMOIGNE, MESLIN, ROBIN, VANOE, LEGOAGIL, LEGERAIS, TOUZARD, Marie GUILLOT l'ainé, LACOTTE, LESAGE, ANDOT, BIHOUE, COURTIN, DEPREY, JUTAUD, JEANNE, MALHABEY, RENOARD, RAOULE, GOSSELIN, MALLEZ, REGNAULT, NONNET, LAISNEZ, CARHUET, DUBOIS, LECLÈRE, BÉRILLON, AGASSE, LECOMTE, ROBIN, LEPAGE, LEBENIER,

(1) P.V., XXXVIII, 70. B<sup>n</sup>, 8 prair (suppl<sup>t</sup>) et 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 304, 1133, p. 11.

LEMELLETTIER, A. DESSEZ, MAHIEUX, A. THOMAS, JAQUET, JAVRIL, DESREZ, FAULLAIN, LEPETIT, DESZEULE, LE BRUN, BONNET, LECLÈRE, LEUROSE, PEINPOLEY, MOTTIN [et 6 signatures illisibles].

P.S. — Nous joignons ici la note des effets que nos concitoyens se sont empressés d'offrir aux braves défenseurs de la patrie. 432 chemises, 7 chapeaux, 7 culottes, 4 paires de guêtres, une veste, un gilet, 8 paires de bas, 5 paires de souliers, 1 paire de boucles, 3 draps de lit, 50 livres de linge à charpie, et 141 liv. en assignats».

## 13

La Société populaire de Martres, département de Haute-Garonne, félicite la Convention sur la découverte des complots qui se sont formés contre la souveraineté du peuple; l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans aient mordu la poussière, et que la République soit assise sur des fondemens inébranlables.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Martres, 28 germ. II] (2).

« Pères du peuple,

La Société a frémi d'horreur et d'indignation en apprenant les noirs complots qui se sont formés contre la souveraineté du peuple; mais un nouveau courage, et une nouvelle confiance se sont emparés de son âme, en considérant la prompte fermeté que la Convention a déployée pour punir les traîtres qui voulaient anéantir la République. Courage, dignes surveillants, continuez à vous rendre dignes de la confiance d'un peuple magnanime, qui a juré de mourir plutôt que de reconnaître d'autre autorité que celle qui réside sur ses représentants. Comptez sur le courage et la reconnaissance des sans-culottes campagnards qui souffraient avec patience, tous les maux de l'agiotage, de l'égoïsme, et de l'intrigue dans l'espoir que les lois républicaines balaieront les corps constitués de toute l'engence qui s'y est introduite. Les mesures vigoureuses de l'intrépide Dartigoeyte semblaient nous présager la destruction du fanatisme et de l'aristocratie; mais le modérantisme des corps constitués favorise la classe ci-devant privilégiée; qui n'a montré du patriotisme que pour mieux servir les vues criminelles des ennemis de la liberté et de l'égalité. Le bonheur du peuple exige que vous conserviez le poste qui vous a été confié jusqu'à ce que tous les tyrans aient mordu la poussière et que la République soit assise sur des fondemens inébranlables. Notre commune vient d'offrir l'argenterie et le linge de son église, pour le soulagement des défenseurs de la patrie; elle espère que toutes les communes du département l'imiteront pour reconnaître le temple de la Raison, qui est le seul culte digne de l'homme libre. Nous vous observons, citoyens représentants, que

(1) P.V., XXXVIII, 71. B<sup>n</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 304, pl. 1133, p. 10.

l'établissement d'une fête décadaire à l'honneur de l'Être Suprême serait essentielle pour faire oublier au peuple le dimanche et les autres fêtes de l'ancien régime. Salut, fraternité et respect ».

ICART, LIMARGUES.

## 14

**La Société populaire de Neuvy-sur-Bouzanne, département de l'Indre, en félicitant la Convention sur l'activité et le courage avec lesquels elle déjoue les trames ourdies contre la liberté, envoie l'état des dons fait sur l'autel de la patrie par les citoyens de cette commune.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Neuvy-sur-Bouzanne, 16 germ. II*] (2).

« En vain la noire aristocratie se reproduisant sans cesse sous mille formes différentes a-t-elle tenté de renverser les fondements de notre immortelle constitution ! En vain, ce cruel étranger, si zélé partisan de la tyrannie, dont la postérité ne se rappellera jamais la mémoire qu'avec cette indignation mêlée du mépris que produit l'horreur du crime; l'exécrable Pitt, a-t-il mis en œuvres les manèges les plus infâmes pour nous ravir la liberté, ce précieux gage de notre bonheur. En vain, l'Europe coalisée, a-t-elle répandue l'or avec profusion, corrompu une foule de ces âmes de boue, nées pour l'esclavage desquelles les sentiments de l'honneur ne furent jamais connus; gagnés ceux mêmes que nous avions droit de regarder comme nos plus fermes soutiens; dont les serments nous répondaient de la fidélité, que les yeux de tout un peuple attachent sur eux, attentifs à leur démarche, auraient dû intimider : rien n'a pu les arrêter, les traîtres, ni les emblèmes de la liberté placés sous leur vue, ni les vœux tant de fois prononcés d'une nation toute puissante qui a juré la mort des tyrans, ni la vengeance éclatante que nous venons de tirer des fédéralistes. Ils ont voulu, les monstres, dans l'excès de leur aveugle fureur, tourner contre nous mêmes les armes que nous leur avons confiées. Vous les avez fait échouer dans leurs perfides desseins, ô vous, semblables aux Fabricius à l'abri de la corruption, remparts inexpugnables, illustres représentants; vous les avez déjoué dans leurs marches insidieuses, ces nouveaux Catilina le patriotisme qu'ils jouaient avec tant d'art n'a pu vous en imposer, votre œil perçant a su les démasquer : vous les avez fait connaître au peuple, qu'ils trompaient si audacieusement, vous les avez mis dans l'impossibilité de le conduire au tombeau qu'ils lui préparaient. La tête des uns vient de tomber, la France debout en extase, n'est occupée qu'à chanter votre gloire; bientôt les autres, ces fauteurs ardents du despotisme, ne seront plus; que ne puissiez vous donc être témoins des sentiments d'amour et de reconnaissance que nous inspire un si doux espoir ! Que ne puissiez vous donc voir l'allégresse qui brille sur tous les fronts. Bientôt la majesté nationale, qu'ils ont

(1) P.V., XXXVIII, 71. B<sup>in</sup>, 8 prair (suppl<sup>t</sup>) et 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 304, pl. 1133, p. 8, 9, 9 (2).

outragé avec tant de barbarie va être vengée; ces tigres ne respirant que la mort et le carnage vont payer les peines dues à leurs forfaits; que ne soient-ils donc transportés sur une terre étrangère, et là rentrer dans le néant à la face des rois, ces entropophages qui ont résolu de dévorer le genre humain : du moins le sol de la liberté qu'ils ont souillé de leurs pas, ne le serait pas encore de leur sang. N'importe, il le faut, le coup va frapper; déjà peut-être ont-ils existés ? A ce dernier trait de vigueur qui détruit pour toujours l'espoir dont les despotes avaient osé se flatter; que de cris répétés de vive la République, vive la Montagne, se font entendre de toutes parts. Nous nous empressons de vous en féliciter ».

BAUCHERON, BAUCHEROT, SOULIER.

[*Neuvy-sur-Bouzanne, 16 germ. II*].

« Rien ne saurait maintenant arrêter la marche de la révolution, l'énergie républicaine qui nous anime tous, ne laisse plus d'espoir aux despotes coalisés; les Sociétés populaires jalouses de conserver la liberté qu'elles ont acquise, et de maintenir le serment qu'elles ont fait d'anéantir la tyrannie, s'empressent de fournir chaque jour de nouvelles armes contre elle. A l'exemple de la France entière, nous vous faisons passer le tableau des dons patriotiques que nous nous sommes empressés de fournir. Voilà l'expression de nos vœux. S. et F. ».

[mêmes signatures].

[*Etat des dons*].

Aux défenseurs de la patrie : 21 paires de souliers, 37 chemises, 130 livres de charpie, 1 jument pour monter un cavalier, plus 50 liv. en assignats.

250 liv. pour habiller les enfants des patriotes indigents..

660 liv. à 4 citoyens partis pour la Vendée et 100 sols par semaine à leurs femmes, pères et mères.

## 15

**La municipalité de La Ferrière-sur-Rille, département de l'Eure, annonce qu'elle a fait passer à l'administration de son district toute l'argenterie et linge de la ci-devant église de la commune. Elle demande la punition de tous les traîtres qui conspirent contre la patrie.**

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*La Ferrière-sur-Rille, 8 flor. II*] (2).

« Dignes représentants du peuple français,

Si nos adresses en félicitations de vos sublimes travaux n'ont pas été plus précoces, il n'en est pas moins vrai que dans le silence nous n'avons perdu aucun instant sans nous occuper de tout

(1) P.V., XXXVIII, 71. B<sup>in</sup>, 8 prair (suppl<sup>t</sup>) et 11 prair (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 304, pl. 1133, p. 7.